



M. VINCENT Morgan
M. GAYET Julien
Co-Secrétaires Départementaux du SNUipp de l'Ain,

à

Mme. la Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Ain,

Bourg-en-Bresse, le jeudi 06 septembre 2018

Objet : Animations pédagogiques pour les personnels enseignants du 1er degré

Madame la directrice académique,

Les annonces ministérielles récentes concernant la formation continue des enseignants du 1er degré prévoient le resserrement des animations pédagogiques sur les fondamentaux (9h en mathématiques et 9h en français). Il n'y aurait donc plus aucune place aux autres formations pourtant nécessaires aux enseignants dans la mise en œuvre de projets de classe ou dans le cadre du projet d'école. De plus, la forme « descendante » des animations pédagogiques ne permet pas le questionnement de chacun sur sa pratique et enlève à chaque enseignant son pouvoir d'agir. Elle nie les besoins recensés sur le terrain et met un terme aux parcours de formation déjà en place.

Le SNUipp-FSU de l'Ain vous rappelle son attachement à une formation continue de qualité qui répond au plus près aux besoins des personnels. Car chaque enseignant éprouve la nécessité à tout moment de sa carrière de réactualiser ses connaissances professionnelles tant sur le plan pédagogique que sur le plan didactique. Le métier d'enseignant s'exerce dans un contexte en permanente évolution. Les temps de réflexion sur sa pratique et d'échange entre pairs sont également nécessaires.

Nous tenons à vous rappeler la possibilité pour les enseignants, fixée par le décret 82/447 du 28/05/1982 et l'arrêté du 29 août 2014 (NOR : MENH1416659A), de participer à 9h d'information syndicale réparties comme suit 6 heures en animation pédagogique (déduites des 18 heures) et 3 heures sur le temps élèves.

Bon nombre d'enseignants s'inscrivent dans des projets qui nécessitent une formation (Ecole et cinéma, natation, ski, etc.). Pour le SNUipp-FSU, ce temps de formation doit être pris en compte, et ne peut être comptabilisé sur le temps de la « journée de solidarité », dont les heures étaient très souvent dévolues à des conseils de maîtres et de cycles pour faciliter la rentrée scolaire.

Les 108 heures ne sont pas extensibles !

Par la présente, nous vous informons que le SNUipp-FSU organise des réunions d'information syndicale :

- 9 octobre à Ambérieu
- 10 octobre à Bourg, Oyonnax, Belley, St Genis Pouilly, Bellegarde
- 11 octobre à St André de Corcy
- 15 octobre à Montrevel en Bresse

Le SNUipp-FSU tient à ce que les personnels enseignants du 1er degré aient l'entière connaissance du cadre relatif à la formation continue précisé par le décret susmentionné. Aussi, nous vous demandons qu'une information soit transmise par l'administration aux intéressés.e.s.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'assurance de notre entier dévouement à la défense de l'école publique et de ses personnels.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU de l'Ain

GAYET Julien

VINCENT Morgan